
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1. UNIPEX

1. **UNIPEX** est une société par actions simplifiée, au capital de 5 410 200 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 532 196, dont le siège social est Tour Franklin, 100 - 101 Terrasse Boieldieu, 92 042, La Défense et dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR16410532196 ;

Adresse électronique : communications@unipex.com

Téléphone : +33(0)1 47 32 81 30.

2. **UNIPEX** distribue, à l'intention exclusive d'Acheteurs professionnels, des Produits ayant notamment une ou plusieurs applications pharmaceutiques, chimiques, cosmétiques, alimentaires ou nutraceutiques.

ARTICLE 2. DEFINITIONS

3. Pour le besoin des présentes, les termes ci-dessous auront la signification suivante :

« **Acheteur** » désigne tout client professionnel ayant réalisé une Commande par l'intermédiaire du Site ;

« **Commande** » désigne toute commande de Produits effectuée par l'Acheteur auprès du Vendeur conformément aux modalités prévues à l'article 3 ci-dessous ;

« **Conditions Générales** » désigne les présentes conditions générales de Vente liant l'Acheteur au Vendeur, ainsi que toute version ultérieure ;

« **Délivrance** » désigne la livraison des Produits à l'Acheteur à l'endroit indiqué par ce dernier concrétisée par la remise des Produits à la garde effective de l'Acheteur ;

« **Devis** » désigne tout devis de vente d'un ou plusieurs Produits émis par le Vendeur à la demande de l'Acheteur ;

« **Parties** » désigne ensemble l'Acheteur et le Vendeur ;

« **Produit** » désigne tout produit proposé à la vente par le Vendeur sur le Site ;

« **Site** » désigne le site internet <https://eshop.unipex.com/index.asp>;

« **Vendeur** » désigne UNIPEX SAS.

ARTICLE 3. OBJET

4. Les Conditions Générales ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'achat de Produits par l'Acheteur auprès du Vendeur :
 - a) elles sont applicables dès leur mise en ligne ;
 - b) elles peuvent être modifiées à tout moment par UNIPEX et toute version ultérieure des Conditions Générales est applicable à compter de sa mise en ligne sans toutefois pouvoir s'appliquer aux Commandes faisant l'objet d'un Devis non expiré ;
 - c) sauf stipulation contractuelle spécifiquement convenue par les Parties, elles prévalent sur tout autre document et s'appliquent à tous les services rendus par le Vendeur à l'Acheteur.

ARTICLE 4. PRODUITS

5. Les Produits régis par les Conditions Générales sont ceux qui figurent sur le Site. Ils sont proposés dans la limite des stocks disponibles.
6. Les caractéristiques techniques de chaque Produit proposé à la Vente sont accessibles depuis la page du Site dédiée audit Produit ; les photographies des produits ne sont pas contractuelles.
7. Les Produits proposés à la vente étant destinés à des professionnels, tout Acheteur est réputé disposer d'une compétence technique raisonnable et d'un niveau de connaissances suffisant pour apprécier l'opportunité d'acquisition des Produits.
8. Avant toute Commande, l'Acheteur reconnaît avoir consulté les caractéristiques du Produit communiquées via le Site et déclare en avoir une parfaite compréhension.

9. Après consultation par l'Acheteur des caractéristiques des Produits mises à sa disposition par le Vendeur, ce dernier est réputé avoir rempli son obligation de conseil vis-à-vis de l'Acheteur, sauf sollicitation expresse du Vendeur par l'Acheteur via l'envoi du formulaire ci-joint <https://eshop.unipex.com/index.asp> ou d'un courrier électronique à l'adresse suivante eshop@unipex.com.

ARTICLE 5. COMMANDE

5.1 Devis préalable

10. Préalablement à la confirmation de toute Commande par l'Acheteur, ce dernier sollicite du Vendeur l'établissement d'un Devis, en renseignant, sur la page du Site prévue à cet effet, les éléments suivants : <https://eshop.unipex.com/index.asp>
- a) La référence de tout Produit sollicité ainsi que leur quantité ;
 - b) la raison sociale et le numéro SIRET de l'Acheteur ainsi que l'identité de la personne physique le représentant ;
 - c) l'indication de l'adresse électronique de l'Acheteur ou de la personne le représentant ainsi que d'un numéro de téléphone ;
 - d) l'indication exacte de l'adresse de Délivrance des Produits ;
 - e) l'adresse de facturation de l'Acheteur ;
 - f) toute observation ou demande d'informations complémentaires.
11. A réception de la demande de Devis, le Vendeur établira, dans les meilleurs délais, ledit Devis qu'il communiquera à l'Acheteur à l'adresse électronique renseignée par ce dernier. Le Devis contiendra :
- a) le prix unitaire des Produits ainsi que le prix global de la Commande, tous frais inclus ;
 - b) les délais indicatifs de livraison ;
 - c) l'adresse de facturation de l'Acheteur ;

d) la reproduction des Conditions Générales applicables à la Commande de l'Acheteur.

5.2 Sort du Devis

12. L'Acheteur dispose d'un délai de cinq jours à compter de la réception du Devis pour l'accepter ; à défaut d'acceptation ou en cas de demande de modifications du Devis, celui-ci sera réputé caduc, à charge pour le Vendeur, en cas de demandes de modifications formulées par l'Acheteur, d'établir un nouveau Devis.

13. L'acceptation du Devis par l'Acheteur est formulée en suivant la procédure électronique établie à cette fin par le Vendeur et communiquée simultanément à l'envoi du Devis.

14. Toute acceptation par l'Acheteur (ou son représentant mentionné comme tel) du Devis établi par le Vendeur vaut irrévocablement :

a) acceptation du prix et des descriptions des Produits disponibles à la vente, des frais accessoires, du prix global de la Commande ainsi que des délais indicatifs de Délivrance ;

b) acceptation irrévocable des Conditions Générales par l'Acheteur ;

c) validation de la Commande par l'Acheteur ;

d) consentement de l'Acheteur à l'exigibilité des sommes dues au titre de la Commande à compter de la confirmation de ladite Commande par le Vendeur.

15. Le Vendeur acceptera ou rejettera la Commande, au plus tard dans les trois (3) jours suivant la validation de la Commande effectuée par l'Acheteur :

a) le rejet n'est qu'un cas exceptionnel ;

b) la confirmation ou le rejet de la Commande est notifié à l'Acheteur par un courrier électronique dans lequel figure un lien vers les Conditions Générales.

16. La vente est considérée comme définitive après :

a) confirmation de l'acceptation de la Commande par UNIPLEX ;

b) encaissement de l'intégralité du prix par UNIPEX ;

17. En cas d'indisponibilité d'un Produit commandé, l'Acheteur en sera informé dans les plus brefs délais.

18. Pour toute question relative au suivi d'une Commande, l'Acheteur doit appeler le +33 (0)1 47 32 81 30 ou écrire à eshop@unipex.com

ARTICLE 6. PRIX

19. Le prix des Produits proposé par le Vendeur est fixé librement par ce dernier, dans le respect des lois et règlements applicables. Le prix de tout Produit est présenté sur le Site ou dans le Devis communiqué à l'Acheteur.

20. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs indiqués au moment de l'envoi du Devis, sous réserve de disponibilité à cette date.

21. Les prix unitaires des Produits sont indiqués en euros ;ils ne tiennent pas compte des frais de livraison ou tout autre frais accessoire, facturés en supplément sous réserve d'être indiqués au Devis.

22. Les prix sont fixés toutes taxes comprises telles qu'en vigueur au jour de l'établissement du Devis : toute création ou modification de taxe, qu'elle qu'en soit la nature ou le montant, sera appliquée, dès son entrée en vigueur, à toute Commande, y compris celles pour lesquelles un Devis a déjà été établi mais non encore accepté.

ARTICLE 7. PAIEMENT

7.1 Règlement

23. Toute Commande validée par le Vendeur implique un règlement de l'Acheteur.

24. Le règlement de la Commande se fait par : virement bancaire ou chèque bancaire.

25. Le Vendeur se réserve le droit de suspendre toute gestion de Commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. Le Vendeur se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer

une Commande émanant d'un Acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

26. En cas d'utilisation frauduleuse des coordonnées bancaires, l'Acheteur est invité, dès le constat de cette utilisation, à le signaler au 01 47 32 81 30 ou écrire à eshop@unipex.com.

7.2 Paiement à terme

27. Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de qui est négocié avec l'Acheteur.

28. A aucun moment, les sommes versées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

ARTICLE 8. PREUVE DES TRANSACTIONS

29. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 9. DELIVRANCE DES PRODUITS

30. Les Produits sont Délivrés par le Vendeur, ou tout tiers qu'il se substituerait, à l'Acheteur à l'adresse indiquée par ce dernier qui en garantit l'exactitude :

a) tout Produit renvoyé au Vendeur en raison de la communication par l'Acheteur d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédiée aux frais de l'Acheteur ;

b) tout défaut de livraison en raison de la communication par l'Acheteur d'une adresse de livraison erronée ou incomplète ne peut en aucun cas engager la responsabilité du Vendeur.

31. Le transfert par le Vendeur à l'Acheteur des risques de perte ou de détérioration des Produits s'effectue par la Délivrance de ceux-ci au terme d'une livraison par le Vendeur, ou par un transporteur mandaté par le Fournisseur, au Client en un lieu indiqué par ce-dernier sur sa Commande.

32. Si au moment de la livraison, l'emballage d'origine est abîmé, déchiré, ouvert, l'Acheteur doit alors vérifier l'état des Produits et, si ceux-ci ont été endommagés, l'Acheteur doit refuser le colis et noter

une réserve sur le bordereau de livraison « Colis refusé car ouvert ou endommagé » avant réexpédition immédiate du colis.

33. L'Acheteur doit indiquer sur le bordereau de livraison et sous forme de réserves manuscrites accompagnées de sa signature toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé, produits cassés...). Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que l'Acheteur, ou une personne autorisée par lui, a signé le bordereau de livraison.
34. L'Acheteur devra alors confirmer par courrier recommandé ses réserves au transporteur et au Vendeur, au plus tard dans les [2] jours ouvrables suivant la réception Produits.
35. Les délais de délivrance estimés par le Vendeur sont indicatifs : sa responsabilité ne pourra pas être engagée en cas de retard pour quelque cause que ce soit et aucune demande d'indemnisation, de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamée par l'Acheteur.
36. Toutefois, tout retard de Délivrance supérieur de [6] mois par rapport au délai estimé au Devis pourra entraîner la résolution de la vente à la demande de l'Acheteur.

ARTICLE 10. RECLAMATIONS

37. Dans un délai de [5] jours à compter de la Délivrance, l'Acheteur doit formuler auprès du Vendeur toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de non-conformité des Produits en nature ou en qualité par rapport aux indications figurant sur le Devis accepté. Toute réclamation formulée au-delà de ce délai sera rejetée.
38. La réclamation pourra être faite, au choix de l'Acheteur via :
 - numéro de téléphone : +33(0)1 47 32 81 30;
 - adresse de courrier électronique : eshop@unipex.com
39. Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégagera le Vendeur de toute responsabilité vis-à-vis de l'Acheteur.
40. A réception de la réclamation et sous réserve qu'elle soit justifiée, le Vendeur contactera l'Acheteur pour évaluer les solutions à apporter telles que remplacement ou remboursement.

41. En cas d'erreur de livraison ou d'échange, tout produit à échanger ou à rembourser devra être retourné au Vendeur dans son ensemble et dans son emballage d'origine, par envoi express, à l'adresse suivante : UNIPLEX, 5 Rue du Compas, 95310 Saint-Ouen-l'Aumône.

42. Les frais de retour sont à la charge du Vendeur.

ARTICLE 11. GARANTIE ET RESPONSABILITES

43. Le Vendeur garantit l'Acheteur professionnel contre tout défaut de conformité des Produits à l'exclusion de toute négligence ou faute de l'Acheteur mais ne garantit pas l'Acheteur des vices cachés qu'il ignore.

44. Seuls les faits directement et exclusivement imputables à UNIPLEX peuvent engager la responsabilité de celle-ci envers l'Acheteur, sous réserve de causer à ce dernier un préjudice direct ; dans tous les autres cas, l'Acheteur renonce à toute action en responsabilité, recours et toutes autres demandes à l'encontre d'UNIPLEX.

45. En toutes hypothèses, au cas où la responsabilité du Vendeur serait retenue, l'indemnité cumulée due par le Vendeur serait limitée au montant unitaire hors taxes payé par l'Acheteur pour l'achat du Produit.

ARTICLE 12. CONSERVATION ET UTILISATION DES PRODUITS PAR LE CLIENT:

46. Les produits d'UNIPLEX sont uniquement destinés à servir aux fins de recherches de laboratoire et ne pourront être utilisés à d'autres fins sauf si cela a été indiqué différemment sur l'étiquette du produit, sur le site UNIPLEX ou dans tout autre document communiqué au Client. En particulier, les produits d'UNIPLEX ne pourront pas être utilisés pour des diagnostics in-vitro, dans la fabrication de nourriture et de produits pharmaceutiques, dans des composants médicaux et des produits cosmétiques. Le Client doit informer le cas échéant ses clients de ces limites.

47. Les produits d'UNIPLEX peuvent être régis par le Règlement Européen sur l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des Substances Chimiques (REACH) et autres dispositions françaises légales ou réglementaires. Le Client doit se conformer à toutes les dispositions réglementaires en relation avec la conservation, la manipulation et l'utilisation des substances qui sont achetées à UNIPLEX.

48. Le Client devra vérifier l'ensemble des indications données par UNIPEX si les produits achetés à UNIPEX doivent être réemballés, réétiquetés ou utilisés comme matériel ou composant de base pour d'autres produits.

ARTICLE 13. DROIT DE RETRACTATION

49. L'Acheteur étant un professionnel agissant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

ARTICLE 14. DONNEES PERSONNELLES

50. La Politique de protection des données personnelles mise en œuvre par le Vendeur fait l'objet d'un document distinct, accessible ici [\[GRPD Link\]](#)

ARTICLE 15. INTEGRALITE

51. En cas de disparition de l'une des clauses des présentes Conditions Générales, notamment à la suite de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations des présentes Conditions Générales garderont toute leur force et leur portée.

52. Si une condition de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège en France.

ARTICLE 16. NON-RENONCIATION

53. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les Conditions Générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 17. DIVERS

54. Toute notification est faite par lettre recommandée avec avis de réception.

55. Toute notification interruptive de délai est appréciée à cette fin au moment de son expédition.

56. Toute notification faisant courir un délai est appréciée à cette fin au moment de sa première présentation au destinataire.

57. L'achat de tout Produit par un Acheteur auprès du Vendeur est considéré avoir été réalisé en France.

ARTICLE 18. LITIGES

58. Les Conditions Générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne et aucune garantie n'est donnée quant à leur conformité à un autre droit que le droit français.

59. Tout litige sera soumis en premier ressort à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.